



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Testut

Question orale n° 1414

Texte de la question

M. Bernard Seux attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur les difficultes de la societe Testut de Bethune et sur l'avenir du pesage en France. La mauvaise conjoncture economique generale en France, associee a des difficultes sectorielles (crise de la « vache folle », gel des ouvertures de grandes surfaces) ont mene l'activite du pesage a un forte regression en 1996. Les marches publics ou semi-publics (poste, douanes) sont eux aussi en baisse. Le groupe Testut prevoit 32 licenciements a Bethune pour reduire ses couts de production, malgre ses promesses. Une convention lie en effet le groupe Testut et la ville de Bethune depuis 1993. En contrepartie d'une aide financiere publique (8 millions de francs) la direction de Testut promettait 265 emplois. Ils ne depasseront jamais les 200. Il lui demande d'intervenir avec vigueur pour le maintien des emplois et pour garantir l'avenir des entreprises de pesage en France.

Texte de la réponse

M. le president. M. Bernard Seux a presente une question no 1414.

La parole est a M. Bernard Seux, pour exposer sa question.

M. Bernard Seux. Je tiens a attirer l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur les difficultes de la societe Testut de Bethune et sur l'avenir du pesage en France en general.

La mauvaise conjoncture economique en France, associee a des difficultes sectorielles, telles que la crise de «la vache folle», ou le gel des ouvertures de grandes surfaces, a conduit l'activite du pesage a une forte regression en 1996. Les marches publics ou semi-publics tels que La Poste ou les douanes - sont eux aussi en recul. La direction du groupe Testut a annonce, en depit de ses promesses, son intention de proceder a trente-deux licenciements. Il faut rappeler que, depuis 1983, nous en avons deja connu plusieurs vagues, en 1986, 1988, 1992, 1993 et 1994.

Une convention lie le groupe Testut et la communaute de communes du Bethunois depuis 1983. Une deliberation de cette collectivite, en date du 7 septembre 1993, autorise la signature avec la SA Testut d'un protocole d'accord par lequel la communaute de communes s'engageait a acquerir, au prix de 8 millions de francs, l'ensemble immobilier comprenant les ateliers de production et a les lui louer pour un montant annuel de 391 000 francs pendant cinq ans.

En contrepartie, naturellement, ladite societe s'engageait a maintenir les emplois sur le site de Bethune, a mettre tout en oeuvre pour relancer l'activite et a racheter l'ensemble - ateliers de production, batiments administratifs et terrain - des que la situation le lui permettrait.

Dans ce protocole d'accord, la direction de la societe Testut s'engageait non seulement a maintenir les emplois, mais aussi a en creer. Ces promesses ne furent jamais vraiment respectees.

Depuis le 1er janvier 1996, les batiments sont la propriete de la ville de Bethune. La convention s'applique, naturellement. Elle se substitue a l'entreprise qui la liait avec la communaute de communes. Elle n'est donc pas caduque.

Je demande donc au ministre de l'industrie d'intervenir avec vigueur pour le maintien des emplois et pour

garantir l'avenir des entreprises de pesage en France.

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace.

M. Francois Fillon, ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace. Monsieur le depute, permettez-moi tout d'abord d'excuser mon collegue Franck Borotra, qui effectue actuellement un voyage officiel en Egypte et qui m'a demande de vous transmettre sa reponse.

L'industrie de l'instrumentation, et plus particulierement celle du pesage, est confrontee a une mutation importante. Cette mutation est liee a une concurrence europeenne et internationale extremement vive et, en meme temps, a une augmentation de la durabilite des instruments, qui se traduit par un moindre besoin de renouvellement des instruments en service. Le marche francais des instruments de pesage, mais aussi le marche europeen dans son ensemble, connait donc, de ce fait, une recession et une situation concurrentielle accrue.

Les fabricants francais et europeens doivent donc faire face a une situation dans laquelle les marches sont en regression en volume et les prix sont a la baisse. Or les fabricants francais se sont malheureusement trop souvent limites au marche francais, ces industriels ayant pris dans le passe l'habitude de la protection offerte par la reglementation nationale.

L'ouverture du marche europeen s'est traduite par une plus forte penetration de materiels allemands et britanniques d'une qualite equivalente sur le marche national, sans que certains fabricants francais aient saisi l'opportunit  de se developper sur les marches europeens. Le ministere de l'industrie a, depuis 1990, soit trois ans avant l'ouverture du marche europeen, tente de sensibiliser les industriels francais a la necessite de se developper sur les marches des pays de l'Union europeenne, avec des resultats, il faut bien le dire, assez inegaux.

La societe Testut, dont le chiffre d'affaires a l'exportation est reste trop modeste pour compenser la recession du marche national, se voit donc confrontee a des sureffectifs et des couts de production qui degradent sa productivite.

Cette situation conduit donc l'entreprise a envisager un plan de rationalisation des gammes et de reduction des couts. Dans l'industrie du pesage, la part salariale dans le chiffre d'affaires est importante, et la maitrise de ce poste de couts est essentielle.

L'Etat ne peut, a l'evidence, se porter garant des engagements pris par la societe Testut a l'egard de la municipalite. Il ne se desinteresse toutefois pas de la situation de cette entreprise et de l'emploi qu'elle assure. Le plan de restructuration de la societe est suivi avec attention par la DRIRE, et celle-ci s'attache a apporter tout le soutien possible pour en limiter les dommages sociaux. L'action de la DRIRE et des partenaires institutionnels a permis d'ailleurs de ramener de trente-deux a dix-neuf le nombre de licenciements, et donc l'ampleur de ce plan de restructuration.

L'ensemble des DRIRE menent en outre une action soutenue de surveillance du marche pour eviter que des produits de qualite insuffisante ne fassent une concurrence deloyale aux industriels francais.

Enfin, le ministere de l'industrie oeuvre de facon intensive au plan international pour promouvoir les technologies et les industries francaises, tant dans le cadre des organismes europeens et internationaux d'harmonisation reglementaire que dans le cadre de cooperations bilaterales avec certains pays. Des travaux sont en cours en vue d'accords de reconnaissance, afin d'ouvrir les marches de certains pays tiers aux materiels francais.»

M. le president. La parole est a M. Bernard Seux.

M. Bernard Seux. Je vous remercie, monsieur le ministre, des explications que vous venez de me fournir, qui ont leve en partie une ambigu te. En effet, trente-deux licenciements avaient ete annonces au depart. Grace a des negociations avec les pouvoirs publics - je faisais d'ailleurs partie de la delegation - il avait ete question de ramener ce nombre a dix-neuf, auxquels s'ajouteraient trois allocataires du fonds national pour l'emploi. Vous me confirmez ces dispositions, je vous en remercie.

Donn es cl s

Auteur : [M. Seux Bernard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Num ro de la question : 1414

Rubrique : Produits manufactures

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 mars 1997, page 1842

Réponse publiée le : 19 mars 1997, page 1958

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 mars 1997